



PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

A Clermont-Ferrand, le 28 février 2014

DIRECTION DE LA  
RÉGLEMENTATION

BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION  
ET DES ÉLECTIONS

Affaire suivie par :  
Stéphane LASSAIGNE Tel : 04 73 98 62 13  
[stephane.lassaigne@puy-de-dome.gouv.fr](mailto:stephane.lassaigne@puy-de-dome.gouv.fr)

Jean-Paul MONTEIL Tel : 04 73 98 62 14  
[jean-paul.monteil@puy-de-dome.gouv.fr](mailto:jean-paul.monteil@puy-de-dome.gouv.fr)

Le PRÉFET de la RÉGION AUVERGNE  
PRÉFET du PUY-DE-DÔME

à

Mesdames et Messieurs les MAIRES  
des COMMUNES du DEPARTEMENT du PUY-DE-DOME

- en communication à Mmes et MM. les SOUS-PREFETS d'ARRONDISSEMENT -

**OBJET** : Elections municipales et communautaires du 23 mars 2014 (1<sup>er</sup> tour de scrutin). Publication des candidatures et listes de candidatures.

Le délai de dépôt des candidatures, ou listes de candidatures, en vue du premier tour des élections municipales et communautaires expirera le 6 mars 2014 à 18 heures.

Je procéderai, sur le site internet de la préfecture du Puy-de-Dôme, à la publication des états des candidats et listes régulièrement enregistrés :

- pour les communes de moins de 1 000 habitants dans la matinée du 7 mars 2014 ;
- pour celles de 1 000 habitants et plus (l'ordre des listes étant subordonné à un tirage au sort préalable), en fin d'après-midi du 7 mars 2014.

Je vous communiquerai, par circulaire du 7 mars 2014, le lien qui vous permettra d'accéder, sur le site internet de la préfecture, aux informations qui vous intéressent, afin que vous puissiez extraire et afficher l'état des candidatures de votre commune, puis programmer la mise en place des panneaux d'affichage (à partir de l'ouverture de la campagne, le 10 mars 2014)

Je vous remercie d'avance des dispositions que vous prendrez, quels que soient les horaires habituels d'ouverture de votre mairie, pour procéder à l'opération décrite, dans la journée du 7 mars 2014.

Pour le Préfet et par délégation,  
Le secrétaire général

Thierry SUQUET